

RÉGION

27/04/2021

LIÈGE – JUDICIAIRE

Le patron de La Capitainerie en prison

Dominique a été arrêté près de Paris lors d'un contrôle Covid. Il a été privé de liberté car il possédait plus de 10.000€ en cash sur lui. Il est condamné à 3 ans de prison ferme

ARNAUD BISSCHOP

La Villa du Parc de la Boverie.TVA

Cauchemardesque ! Le terme est parfois galvaudé mais pas ici. Dominique Van Avermaet, le patron des brasseries « La Capitainerie », située sur le port des yachts à Liège, et de « La Villa du Parc de la Boverie », dort en prison depuis le 14 mars dernier.



La Villa du Parc de la Boverie.TVA

« Nous vivons un véritable cauchemar », lance Ingrid, la compagne de Dominique depuis 17 ans. « Cela fait 43 jours que je n'ai plus entendu la voix de mon mari. J'ai dû expliquer à notre fils de 14 ans que son papa avait été arrêté et placé à la maison d'arrêt de Bois d'Arcy, dans les Yvelines. La raison ? Il avait trop d'argent liquide sur lui. La justice française estime qu'il s'agit de blanchiment. »

Les faits sont confirmés par l'avocat de Dominique, le pénaliste M e Zevenne qui, lui non plus, n'en revient pas. « Le 14 mars dernier, mon client a fait l'objet d'un contrôle Covid en région parisienne. Il circulait le soir alors que le couvre-feu était d'application et en plus, il avait des plaques belges alors que les voyages non essentiels étaient interdits. Il a été contrôlé et dans le vide-poches de la voiture, les policiers ont trouvé une importante somme d'argent. Plus de 10.000 € en tout cas puisqu'il s'agit là de la somme maximale que l'on peut détenir en cash en France. »

Jugé et condamné en 48h

La suite, ce sont une garde à vue et, 48 heures plus tard, un procès devant le tribunal de Versailles.

« Dominique est allé à ce procès sans se rendre compte de ce qu'il risquait », poursuit l'avocat. « Il s'est dit que ça allait être vite réglé, que l'argent allait être confisqué, qu'il allait payer une amende et qu'il pourrait ensuite rentrer chez lui. C'est lors du procès qu'il a pris connaissance des accusations qui pesaient sur lui. Un jour, à 22 heures, au milieu de 50 autres dossiers, il a été condamné à 3 ans de prison ferme. Son procès a duré 5 minutes et sa défense a été assurée par un commis d'office qui devait traiter plusieurs dossiers et qui n'a donc pas pu le défendre valablement. Dominique a eu beau expliquer qu'il était restaurateur en Belgique, qu'il possédait plusieurs établissements, qu'il n'était pas un trafiquant, on ne l'a pas cru. Nous avons fait appel de cette décision. Le tribunal va donc réexaminer ce dossier avec un peu plus de recul que les 48 h entre la privation de liberté et le premier jugement. »

« J'ai confiance en lui »

Du côté de la famille et des amis de Dominique, c'était la soupe à la grimace. «Lorsqu'il a quitté la maison, Dominique m'a dit qu'on était un peu dans la merde et qu'il allait chercher des sous », expliquait, lundi après-midi, Ingrid. « Depuis sept mois, nos restaurants sont fermés et nous ne gagnons plus rien. J'ai une confiance totale en lui, je ne lui ai pas demandé où il allait. Dominique est du genre à cloisonner sa vie professionnelle et sa vie familiale. J'ai encore reçu un appel de sa part le soir de son arrestation, le 14 mars. Il m'expliquait qu'il serait à la maison dans quelques heures. Lorsque je me suis réveillée, il n'était toujours pas là. J'ai pensé à un accident. Plus tard, j'ai reçu un coup de téléphone d'une policière. Elle m'expliquait que mon mari était en garde à vue dans le cadre d'un dossier de blanchiment. Je ne comprenais pas. Dominique est un homme droit. Cette histoire, c'est une terrible méprise, un cauchemar. Et même lorsque tout sera terminé, puisqu'il n'a rien fait de plus que d'avoir trop de cash sur lui, ça va laisser des traces. »

Et puis, à Liège, la rumeur a enflé comme un furoncle chargé de pus. Certains se gaussaient en avançant que Dominique était en prison pour un trafic de drogues. « C'est faux ! Il avait juste trop d'argent sur lui qu'il aurait dû – j'ignore comment – déclarer à la douane », conclut M e Zevenne.

